

MAIRIE de ST MARTIN DE VALAMAS

Département de l'Ardèche

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 Décembre 2018 à 20 heures

Présents : CHAPUS Simon, ADRIEN Eliane, ARGAUD Roland, BEAL André, GIRARDOT Francis, NICOLAS Marie-Paule, CHAREYRON Jeanine, PLANTIER Jean-Luc, ROURE Solange, LUPOVICI Catherine

Absents : DESESTRES Philippe, PETITJEAN Cyriaque, NICOLAS Henri, ROCHE Isabelle.

Secrétaire de séance : GIRARDOT Francis

Le compte rendu du conseil municipal du 29 octobre fait l'objet d'un rectificatif relatif au vote de deux points particuliers suite à un oubli dans la rédaction du compte-rendu :

--concernant le bâtiment de l'ancienne caserne des pompiers, la délibération relative à sa vente a été votée par 9 voix pour et 1 abstention.

--la décision modificative relative au compte 2031 a été votée par 9 voix pour et 1 abstention.

Une conseillère municipale fait remarquer que le compte-rendu ne reflète pas exactement la discussion relative aux horaires d'ouverture de la mairie présentés lors de la dernière séance. Monsieur le Maire précise alors que les horaires inscrits dans le compte-rendu seront appliqués à partir de janvier 2019.

ORDRE DU JOUR

Rectification du montant relatif au classement du camping.

Lors du précédent conseil municipal la facture relative au coût du classement deux étoiles du camping avait été annoncée à 324 €, il s'avère que cette somme ne correspond qu'à 50% de la prestation.

En conséquence le conseil municipal se prononce favorablement pour le remboursement des frais engagés par le gérant du camping, soit une somme globale de 648 €.

Fixation des tarifs 2019

Monsieur le Maire propose au conseil de statuer sur l'ensemble des tarifs 2019.

- En ce qui concerne les loyers l'augmentation autorisée est de 1,57%, le conseil municipal, à l'unanimité se prononce pour une augmentation de 1,57% des loyers :
 - des logements communaux non meublés
 - des gîtes meublés
- Utilisation du domaine public extension des terrasses de bars : le conseil municipal décide à l'unanimité la revalorisation à compter du 1^{er} janvier 2019 du forfait lié à l'extension des terrasses des bars et fixe son montant à 110 €/an.
(Extension de terrasses pendant la période du 1^{er} Mai au 31 Octobre de chaque année, sauf les matins de foires et de marchés où les forains sont prioritaires pour installer leur stand).
- Frais de location de la cuisine de la salle polyvalente : La cuisine est souvent utilisée en tant que dépôt ou stockage mais très exceptionnellement pour cuisiner. Le forfait de 50 € s'applique si utilisation des équipements pour cuisiner. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer le forfait de 50 € selon l'utilisation déclarée par l'association.
- Tarifs redevances photocopies : le conseil municipal décide à l'unanimité de les maintenir à 0,35 € pour les formats A4 et 0,45 € pour les formats A3. 1

- Loyers garages communaux : le conseil municipal décide à l'unanimité une augmentation de 10 € pour chaque emplacement. Les loyers sont donc fixés à :
 - emplacement véhicules légers : 260 € /an
 - emplacement caravanes et fourgons : 310 € / an
- Redevance tickets repas cantine scolaire : le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer le même tarif que celui qui sera proposé par le conseil d'administration de la maison de retraite à compter du 1^{er} janvier 2019. Aujourd'hui le prix du ticket est de 3,90 €.
- Concessions cimetièrre : le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs actuels, soit :
 - Concession trentenaire simple = 610 €
 - Concession trentenaire double = 1220 €
- Redevances droits de place : le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs actuels, et décide de demander une participation des forains pour la consommation électrique, cette participation est estimée à 1 € par jour de marché, rapportée au semestre, le conseil décide de la fixer à 24 €.
- Mise à disposition d'une salle pour les familles lors d'obsèques : Sollicité par les familles, le conseil municipal donne son accord pour une mise à disposition à titre gratuit de la salle de la mairie annexe, ou à défaut de la salle des voûtes le jour des obsèques.

Subventions aux associations

La commission associations et sports s'est réunie pour définir les subventions pouvant être attribuées aux associations saint martinoises. Le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions de la commission, les subventions font l'objet du tableau suivant :

Associations	Montant de la subvention
ACCA	300 €
Amicale boules	300 €
Amicale laïque	1000 €
Amicale sapeurs-pompiers	500 €
A.P.E.L Ecole St Joseph	1000 €
Association des conjoints survivants	100 €
Association La Saint Martinoise	350 €
Bibliothèque populaire	350 €
CATM	250 €
Fleur de vie	200 €
FNATH	100 €
Les amis de Rochebonne	450 €
Les Boudlerles 4X4	500 €
Les chemins oubliés	400 €
Le club de l'âge d'or	500 €
Le club des gens heureux	300 €
Les cœurs verts	200 €
Le comité des fêtes	500 €
Les donneurs de sang	200 €
Les pataris en boutières	200 €
Le club des jeunes	Pas de demande
Le club de ping-pong	Pas de demande
Les petites notes de Rochebonne	300 €

Prévention routière	160 €
Secours catholique	600 €
La truite saint martinoise	pas de demande
Union syndicale des retraités CGT	pas de demande
Union saint martinoise des artisans et commerçants	200 €
Total	8960 €

Modalités de mise en vente du bâtiment de l'ancienne caserne des pompiers.

Monsieur le Maire propose de mettre en vente ce bâtiment par annonce dans la presse. Les offres devront être transmises à la Mairie sous pli recommandé avec accusé de réception ou dépôt en mairie avec contre signature, avant le 28 décembre 2018

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Admissions en non-valeur

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité à une admission en non-valeur des créances non réglées de faible valeur (0.99 €). Pour les autres, le passage en non-valeur n'est pas retenu.

Indemnités au comptable du Trésor – année 2018

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal vote à l'unanimité l'attribution de l'indemnité de conseil et de l'indemnité de confection de budget versées au titre de l'année 2018 au comptable du trésor pour un montant de 525,54 € brut soit 475,46 € net.

QUESTIONS DIVERSES

PASS TERRITOIRES DEPARTEMENT

L'assemblée départementale a décidé de reconduire pour l'année 2019 l'appel à projets lancé en 2018.

La commune ayant deux projets d'aménagement est particulièrement intéressée par cet appel à projets, en conséquence le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à présenter le dossier de candidature pour le projet d'aménagement d'accès au plan d'eau et l'aménagement du carrefour de l'atelier du bijou.

VAL'EYRIEUX : COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT

La gestion du service des eaux et de l'assainissement des eaux usées doit faire l'objet d'une décision de mise en régie ou en affermage au cours du prochain conseil communautaire.

Plusieurs scénarios ont été étudiés par la commission eau et assainissement de la communauté de communes et seront présentés au cours du conseil communautaire du 18 décembre 2018.

La séance est levée à 22h30.